

Exposition Canine Internationale

Société Centrale Canine Société Canine du Bourbonnais Fédération Cynologique Internationale

Montluçon 2006

Dimanche 19 mars

Autoroute A71

Parc des expositions rue Eugène Sue

Halls chauffés
Exposition avec cages gratuites

C.A.C.S. - C.A.C.I.B.

4 Best-in-Show :

**ADULTES - JEUNES
PUPPIES - VETERANS**

1 Trophée :

Trophée J. Pelletier-Jippon

**MEILLEUR CHIEN EN CLASSE TRAVAIL
des 7° GROUPE et 8° GROUPE**

RECOMPENSES page 4

TARIF DES ENGAGEMENTS page 3

*Exposition comptant pour l'attribution du
Trophée du Meilleur Chien Auvergne Bourbonnais Velay 2006*

1° GROUPE

Berger Allemand M. RENAUD
Bergers Belges Mme. BERTON-SARLAT
Schipperkes Mlle. MIGNON
Berger Picard, Berger de Brie, de Majorque, Bouviers des Flandres
Bouviers des Ardennes et d'Australie, Berger Blanc Suisse M. KERIHUEL
Colley, Shetland M. MOCQUE
Spéciale Fila San Miguel, Ca de Bestiar, Berger Portugais
Berger des Pyrénées, Berger Catalan M. PECOULT
Spéciale Bobtail, Berger Australien M. GRAPPIN
Spéciale Welsh-Corgi M. CHAGNARD
Spéciale Bergers de l'Est et Italiens Mme. VERNON
Spéciale Berger Polonais Nizinny Mme. VERNON
Spéciale Berger de Beauce M. KERFRIDEN
Schapendoes, Saarloos et Bergers Hollandais Mme. KEIZER (Hol)
Spéciale Bearded Colley, Border Collie Mme. ROSER

2° GROUPE

Dobermann M. JOUANCHICOT
Pinschers, Affenpinschers, Schnauzers, Terrier Russe M. LE MAGNAN
Boxer, Griffon Hollandais, Broholmer M. MANSENCAL
Bullmastiff, Mastiff, Shar Pei M. THEVENON Benoit
Dogue de Bordeaux, Hovawart, Tosa, Aidi Mme. THEVENON-WULLEMAN
Spéciale Cane Corso M. BOCHER
Spéciale Dogue Majorquin, Fila Brasileiro, Estrella
Spéciale Dogo Canario, Mâtin Espagnol
Spéciale Mâtin de Alentejo, Castro Laboreiro M. BOCHER
Berger d'Anatolie, Montagne et des Pyrénées M. PECOULT
Saint-Bernard, Mâtin Napolitain, Bulldog Anglais Mme. CLASS
Spéciale Rottweiler M. HINQUE
Spéciale Rottweiler (puppy, jeune, vétérans) M. VOILET
Dogue du Tibet M. VOILET
Spéciale Dogue Argentin M. VALETTE
Spéciale Dogue Allemand Mme. LAFAY
Spéciale Bouviers Suisses M. LEBLOND
Spéciale Terre-Neuve et Landseer, Leonberg Mme. GRIFFA (Ital)
Spéciale Berger d'Asie Centrale et Caucase Mme. VERNON

3° GROUPE

Jack Russell et Parson, Fox Terrier M. ESCOFFIER
Silky, Toy, Australian, Cesky, Norwich, Norfolk, Sealyham
Airedale, Bedlington, Border, Glen of Imaal, Irish, Kerry Blue
Lakeland, Manchester, Soft Coated, Brésilien, Welsh M. ESCOFFIER
Terriers d'Ecosse M. DUPAS
Terrier du Yorkshire Mme. DESSERNE
American Staff., Staffordshire, Bull Terrier, Jagd Terrier ... M. MEDARD-RINGUET

4° GROUPE

Spéciale Teckels M. PREVOT
Spéciale Teckels (puppy, jeune, vétérans) Mme. LEMOINE LEGAY

5° GROUPE

Spéciale Siberian Husky, Spéciale Chow Chow M. FAVIER
Eurasier M. ESCOFFIER
Spéciale Chiens Nordiques Mme. LAMMERS(D) et Mme. BANA
Malamute, Canaan, Pharaon, U Cursinu, Chiens nus M. FAVIER
Spéciale Spitz Allemand et Italien Mme. MERY
Basenji, Akita Américain M. JOUANCHICOT

6° GROUPE

Basset Hound- RACE INVITEE ENGAGEMENT GRATUIT M. GRIOL
Spéciale Chien de Saint-Hubert M. FAVRE
Griffons Vendéens Mme. LEONARD-NOLLE
Bleu de Gascogne, Saintongeais, Ariégeois
Beagle, Harrier, Beagle Harrier M. THONNAT
Chiens Courants Suisses et du Jura, Chien de Rouge
Slovensky Kopov, Porcelaine, Chien d'Artois, Erdelyi Kopo
Dachsbrake, Basset Artésien Normand, Chiens d'Ordre
Anglo-Français de Petite Vénerie M. FAVRE
Griffons Nivernais Mme. ROSER
Fauves de Bretagne et reste du groupe M. LE MAGNAN
Rhodesian Ridgeback M. JOUANCHICOT
Dalmatien Mlle. MIGNON
Dalmatien (puppy-jeune-vétéran) Mme. COISSARD-AUBAILLY

7° GROUPE

Spéciale Braque Hongrois
Spéciale Braque de Weimar M. VAN DEN BROECK (Belg)
Spéciale Braque Allemand, Spéciale Braque Bourbonnais M. PICOT
Griffon d'Arrêt à poil dur «Korthals», Epagneul Français
Munsterlanders et Langhaar
Braque d'Auvergne, Braque Français M. CASTANET
Epagneul Breton, de Saint-Usuge et Picards
Drahthaar, Braque de l'Ariège, Braque Italien, Spinone
Spéciale Perdiguero Portugues M. GOUBIE
Setters Anglais, Gordon, Irlandais et Pointer M. VAN DEN BROECK (Belg)

8° GROUPE

Spéciale Golden Retriever et Flat Coated Mme. OSTMAN (S)
Spéciale Nova Scotia, Cheasepeake et Curly Mme. DROUILLARD
Spéciale Labrador Mlle. COX (GB)
Spéciale Cocker Américain Mme. DROUILLARD
Spéciale Cocker Anglais Mme. HEAD (GB)
Spéciale Springers M. GOUBIE
Spéciale autres variétés M. GOUBIE
Spéciale Chiens d'Eau M. MEDARD-RINGUET

9° GROUPE

Bichons et Petit Chien Lion, Coton de Tulear, Chihuahua
Chinois à crête, Epagneul Japonais et Pékinois Mme. BURGNER (CH)
Spéciale Bouledogue Français Mme. METANS
Boston Terrier et Carlin M. KARCHER
Spéciale Caniche M. NATALETTI (Ital)
Spéciale Shi Tzu, Terrier et Epagneul du Tibet, Lhasa M. BARENNE
Spéciale Griffons, Brabançon, Bruxellois Mme. METANS
Epagneuls Papillon et Phalène Mlle. MIGNON
Spéciale Cavaliers King Charles Mme. ESTRU et M. CONDO (Ital)
Spéciale King Charles Spaniels Mme. ESTRU

10° GROUPE

Lévriers Afghan, Saluki M. MANSENCAL
Spéciale Whippet M. GRUNHEID
Barzoi, Magyar Agar et Chart Polski, Greyhound
Petit Lévrier Italien, Deerhound, Irish Wolfhound
Azawakh, Galgo, Sloughi M. BRASSAT-LAPEYRIERE

PUBLICITE DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Page complète 77 € - 1/2 page 45 € - 1/4 page 31 €
Texte, Photo et Règlement sont à adresser au plus tard le 1° mars 2006

Sur Internet [http:// www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

Inscription en ligne paiement sécurisé

Date limite des engagements : 19 février

Feuille à conserver ... Feuille à conserver ... Feuille à conserver

2 006 Bonnes raisons de participer au Montluçon 2006 !

Vous savez que nous avons rendez-vous à l'Exposition de Montluçon en mars prochain !

Le samedi 18 mars se tiendront en plus de la SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES :

Les « Nationales d'Elevage » des Clubs suivants : Spaniels, Spitz, Chiens Nordiques.

Le dimanche 19 mars CACS et CACIB et concours « Jeunes Présentateurs »

16^e année de la race invitée : Les BASSETS HOUNDS viennent « gratis »

*Meilleurs vœux pour 2006 et à bientôt de vous accueillir en Bourbonnais . Christian Eymar-Dauphin
Président de la Société Canine du Bourbonnais*

Secrétariat de l'Exposition :

**Madame Eymar-Dauphin
Les Oyats
Saint-Pourçain sur Besbre
03290**

Dompierre Sur Besbre

**Té : 04.70.42.21.92
eymar-dauphin@wanadoo.fr**

**EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITION CANINES INTERNATIONALES
AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. et du C.A.C.I.B. (à conserver par l'exposant)
L'exposition se tiendra à MONTLUÇON (Allier) Parc des Expositions , rue Eugène Sue .**

ARRIVEE et JUGEMENT –

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures 30.

LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf les meutes).

TOILETTAGE—les chiens doivent arriver toilettés à l'exposition. Seul le « coup de brosse » de finition est accepté, tout produit permettant de modifier couleur ou texture naturelles du poil est interdit à l'exposition.

SORTIE DES CHIENS – libre à partir de 15 heures 30.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : Des chiens non tatoués (même ceux venant de l'étranger) ou dont le tatouage est illisible , des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau , des chiens aveugles ou estropiés , des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations , des chiennes visiblement pleines, en lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaires est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, la société organisatrice devant couvrir les frais d'organisation.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines .

Sont admis à l'exposition tous les chiens des races reconnues figurant aux classifications établies par la F.C.I.

Seront refusés :

les inscriptions parvenues après la date des engagements , les engagements « au poteau » le jour de l'exposition , toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition , exception faite de la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation .

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdite . En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille du jour de l'exposition, cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion .

CLASSE INTERMEDIAIRE - Pour les chiens ayant entre 15 et 24 mois la veille du jour de l'exposition, cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes ouverte et travail et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion .

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille du jour de l'exposition et titulaires d'un carnet de travail mentionnant les récompenses obtenues. Une photocopie sera jointe à la feuille d'engagement. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte et C.A.C.I.B. en concurrence avec la classe champion.

CLASSE CHAMPION – Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. âgés de 15 mois la veille du jour de l'exposition. Une photocopie de l'homologation sera jointe à la feuille d'engagement . Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. en concurrence avec les classes travail , ouverte et intermédiaire .

CLASSE JEUNE – Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formulera seulement une appréciation sur le chien. Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VETERAN – Pour les chiens âgés de plus de 8 ans. Classe ne donnant pas droit à l'attribution du CACS

PAIRES – 2 chiens de même race, de même sexe appartenant à un même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

COUPLE - 2 chiens de même race, de sexe différent appartenant à un même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

NE CONCOURANT PAS – Chiens inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois, avec son carnet de santé en règle, inscrits au catalogue mais non présentés en jugement ce jour là.

ELEVAGE – (anciens lots d'élevage) Classe pouvant être constituée sur place, de trois à cinq chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOTS D'ELEVAGE (anciens lots de reproducteurs) – Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses « enfants ».

MEUTES – Pour six chiens (Teckels, Terriers ou Chiens Courants) minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. Meutes de Teckels et Fox Terrier : attestation de meute nécessaire.

**OFFICE DU TOURISME DE MONTLUÇON :
04.70.05.11.44 et 04.70.05.66.80**

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine du Bourbonnais par chèque bancaire ou mandat.

Aucun remboursement ne sera effectué après l'impression de catalogue

Coupes et trophées devront être enlevés avant la fin de l'Exposition , ils ne seront pas envoyés.

REFUS OU EXCLUSIONS –

Des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements quelle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens : (à leur entrée ou en cours d'exposition) : Ceux refusés par le service vétérinaire . Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés . Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés . Ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite .

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring .

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés .

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge .

En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite .

C.A.C.S – Le C.A.C.S ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} « Excellent » en classe intermédiaire, ouverte ou travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS, d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la RCACS, celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ou s'il a déjà le titre de Champion National de Standard. Les C.A.C.S ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

C.A.C.I.B. – Le C.A.C.I.B ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} « Excellent » en classe champion ou s'étant vu attribué le C.A.C.S. Les juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu .

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui aura motivé et être accompagnées d'une caution de 100€, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées .

les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur , ceux qui auront fait une fausse déclaration , ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci , ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice , ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplace un chien engagé par un autre , ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe réclamations)

PROPHYLAXIE DE LA RAGE :

Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Dtion. des Services Vétérinaires) en vigueur.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination anti-rabique en cours de validité . Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition .

COUPE D'OREILLE :

Le ministère de l'agriculture précise : "Tous les chiens nés en France ou à l'étranger après le 1^{er} mai 2004 et ayant les oreilles coupées sont interdits en concours et en exposition en France, ils ne peuvent ni être confirmés, ni inscrits au LOF à titre initial, au titre de la descendance, de l'importation ou inscrits sur un livre d'attente"
La SCC précise : La coupe des queues reste autorisée, la France ayant demandé à être exemptée de cette disposition

**Toutes les races seront confirmées
Concours « Jeunes Présentateurs » engagement sur place
Organisée par le Club du Jeune Handler**

Mise à jour le 11.02.1999

AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION :

1^{er} Groupe :

Berger allemand et Berger de brie et Bouvier des Flandres 15 mois
Reste du groupe 12 mois

2^e Groupe :

Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Bordeaux , Tibet , Mastiff, Bull Mastiff, Fila , Estrella , Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées , St Bernard, Terre-Neuve, Cane Corso , Hovawart, Landseer, Leonberg, Dobermann, Gd. Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Castro Laboreiro, Mâtin Espagnol, Alentejo, Montagne Portugais, Rottweiler 15 mois
Reste du Groupe 12 mois

3^e, 4^e Groupes :

..... 12 mois

5^e groupe :

Chiens de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario
Podenco Ibicenco, Podenco Portugais , Samoyede , Groenland , Akita 15 mois
Reste du Groupe 12 mois

6^e Groupe :

..... 12 mois
Rhodesian-Ridgeback 15 mois

7^e Groupe :

..... 12 mois

8^e Groupe :

Retrievers 15 mois
Reste du groupe 12 mois

9^e Groupe :

Epagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
Reste du groupe 12 mois

10^e Groupe :

Whippet, Petit Lévrier Italien , 12 mois
Reste du Groupe 15 mois

Renseignements à fournir obligatoirement pour les classes Travail et Champion : Justificatif SCC

Chien de Défense

- Pour un chien né en France ou un chiot Importé et appartenant à un propriétaire français : Date et lieu où le chien a obtenu en France le Brevet de chiens de Défense ou un Brevet en Campagne ou R.C.I. 1 mention classée ou Pstage pour les chiens Exc. admis en C ou PJ ou SCH 1 ou un Brevet de conduite sur troupeaux
- Pour un chien adulte importé : Peut concourir en classe de travail s'il a le titre exigé.
- Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger : Doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

Chiens d'Arrêt Anglais et Continentaux

Date et lieu du Concours où le chien a obtenu au moins un Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) (Même règlement que les Chiens de Défense).

Chiens courants

Date et lieu de l'Épreuve où le chien a obtenu un Brevet de Chasse .
(Le Brevet de Recherche au sang n'est pas retenu pour l'engagement en Classe Travail).

Spaniels

Date et lieu de Concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.
(même règlement que pour les chiens de défense).

Retrievers

Date et lieu de Concours où le chien a obtenu au moins un T.B .
(même règlement que pour les chiens de défense)

Terriers

Date et lieu du Concours de Déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100pts .

Teckels

Date et lieu du Concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3° Prix ..
Pour un chien né en France et appartenant à un propriétaire français ou pour un chiot importé dont le propriétaire est français, la récompense en épreuves sous terre doit obligatoirement avoir été obtenue en France.

Husky de Sibérie

Date et lieu de l'épreuve (ou des épreuves) au cours desquelles le chien a obtenu le Brevet du Travail échelon 1.

Lévriers

Dates et lieux des concours à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés, joindre copie: attestation demandée par la FCI

CLASSE DE CHAMPION


Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la FCI ou de Champion International de la F.C.I **HOMOLOGATION AVANT LE 19 FEVRIER 2006 joindre le justificatif SCC.**

REPONSE :

COUPLE : Jugement de deux sujets d'une même race , un mâle et une femelle appartenant au même propriétaire


PAIRE : Jugement de deux sujets du même sexe , d'une même race , appartenant au même propriétaire

➔ Pour l'inscription en COUPLE , PAIRE donner le nom du 2° chien dans la case réservée à cet effet , au verso de cette feuille.



Récompenses

- Coupe aux CACIB, RCACIB, CACS, RCACS, 1° Exc. Jeunes, Champion et Travail.(non cumulables)
- Plaque aux Excellents classés ,1° T.B. et Puppies Très Prometteurs
- Récompense à chaque meute , coupe aux trois meilleures meutes.
- Récompenses aux Meilleurs Couples, aux Meilleures Paires .
- Récompense à tous les «LOTS D' ELEVAGE» et « CLASSE ELEVAGE »
- Coupe aux I.II.III du Best in Show Vétéran
- Coupe aux I.II.III du Best in Show Puppy
- Coupe aux I.II.III du Best in Show Jeune et à chaque Meilleur de Groupe Jeune.
- Coupe aux Meilleurs de Groupe , Trophée aux I.II.III du Best in Show.



A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE DU SAMEDI :

Race : Sexe :

Tatouage ou puce : Numéro L.O.F. : Né(e) le :

Nom du Chien :

Nom du Producteur :

Nom du Propriétaire : Prénom :

Adresse complète :

Ville : Code postal : Tél :

TARIF DE L'ENGAGEMENT : 26 euros (Membre de la SCRABV carte n° : : 23 €) À l'ordre de la S.C.B.

CONFIRMATION SANS CONCOURS : SAMEDI 18 MARS de 16 à 18 heures .

Joindre une enveloppe timbrée à 0,53 euro, libellée à votre adresse, pour recevoir votre avis de réception

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE DU BOURBONNAIS

Fédération Canine Auvergne-Bourbonnais-Velay

Je soussigné, renouvelle mon adhésion ou demande à être membre de la Société Canine du Bourbonnais

Nom : Prénom :

Race possédée : Tél. :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins la somme de 11 euros, montant de la cotisation 2006 à l'ordre de la S.C. du Bourbonnais (règlement séparé de l'engagement à l'exposition)

Fait à : le : SIGNATURE :

Feuillet à renvoyer pour l'engagement à l'exposition de Montluçon 2006